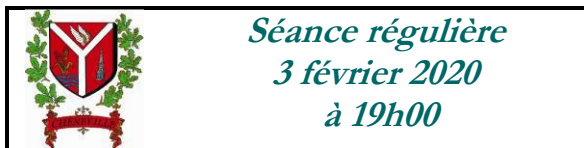


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 3 février 2020, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : madame Nicole Proulx Viens

La directrice générale par intérim, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 4 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2020-02-022

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-023

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 janvier 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 7 et du 24 janvier 2020;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS

Le conseiller Maxime Proulx Cadieux fait un résumé de l'activité *La Coupe Papineau* qui a eu lieu le 25 janvier dernier.

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport en urbanisme et la liste des permis, ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de janvier 2020.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2020-02-024

Participation Colloque de Zone Outaouais ADMQ – Directrice générale et adjointe

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim et son adjointe sont membres de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

ATTENDU QUE la Zone Outaouais de l'ADMQ organise un Colloque à l'automne, lequel permet aux directeurs généraux des différentes municipalités de l'Outaouais d'échanger et de participer à des formations reliées à leur travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale par intérim, ainsi que son adjointe, madame Suzanne Prévost, à participer au Colloque de la Zone Outaouais de l'ADMQ et autorise le paiement des frais s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2020-02-025

Participation Congrès ADMQ – Directrice générale

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

ATTENDU QUE l'ADMQ organise un Congrès les 17, 18 et 19 juin 2020, à Québec, lequel permet aux directeurs généraux des différentes municipalités du Québec d'échanger et de participer à des formations reliées à leur travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale par intérim à participer au Congrès annuel de l'ADMQ et autorise le paiement des frais s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2020-02-026

Participation Congrès FQM - Maire

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU QUE le Congrès de la FQM a lieu du 24 au 26 septembre 2020 à Québec;

ATTENDU QU' il est important pour les élus de se tenir au courant de ce qui se passe dans le monde municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire à participer au Congrès FQM et autorise le paiement des frais s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2020-02-027

Offre de services – MC Informatique – Serveur

ATTENDU QU' il est nécessaire de changer le serveur de la municipalité;

ATTENDU QUE MC Informatique propose son remplacement au montant approximatif de 1 829.00\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de MC Informatique pour un montant approximatif de 2 102.89 \$, incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61040-000 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2020-02-028

Demande d'autorisation – Ministère des Transports du Québec – Installation indicateurs de vitesse

ATTENDU QUE les routes 321 (rue Principale) et 315 (rue Albert-Ferland) relèvent du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QU' afin de sensibiliser les automobilistes, le conseil désire faire installer des indicateurs de vitesse à deux endroits dans le village;

ATTENDU QUE ces deux endroits varieront quelquefois avec deux autres endroits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande au MTQ l'autorisation d'installer, aux frais de la municipalité, deux indicateurs de vitesse;

QUE,

Les indicateurs de vitesse, incluant leur installation et leur entretien, seront sous la responsabilité de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2020-02-029

Autorisation dépôt demande d'aide financière – Politique de soutien aux projets structurants

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Chénéville désire présenter un projet, *Indicateurs de vitesse*, à la MRC de Papineau dans le cadre du volet municipal de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS);

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

ATTENDU QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Krystelle Dagenais, directrice générale par intérim comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2020-02-030

Recommandation d'un membre au CCU – Anna Horvath

ATTENDU QUE madame Anna Horvath, résidente de la municipalité de Chénéville, a manifesté son intérêt de faire partie du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE madame Horvath a fourni la preuve qu'elle est résidente permanente (depuis au moins douze (12) mois) de la municipalité de Chénéville, tel que stipulé dans le règlement constituant le CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la candidature de Madame Anna Horvath à titre de membre du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2020-02-031

Secrétariat aux aînés - Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (volet 2) – Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés

ATTENDU QUE l'adoption de la politique familiale et des aînés de la MRC de Papineau prévue lors de l'assemblée du Conseil des maires du 18 décembre 2019 ;

ATTENDU QU' en adoptant une Politique familiale et des aînés, la MRC de Papineau souhaite améliorer la qualité de vie de la population sur son territoire;

ATTENDU QUE l'appel de projets du Secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (volet 2) – soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur des aînés se terminant le 11 décembre 2019;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, il est possible d'obtenir une aide financière représentant 50% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence du montant maximal prévu pour le projet soit un total de 75 000 \$ sur 36 mois;

ATTENDU QUE l'embauche d'une ressource humaine dédiée à la mise en œuvre des plans d'action MADA est ressortie prioritaire lors de la consultation publique dans le cadre d'une mobilisation de la Table de développement social Papineau tenue le 18 novembre 2018 et que cette initiative figure au plan d'action 2020-2024 de la politique familiale et des aînés de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE la MRC, en collaboration avec la Table de développement social Papineau et le Comité régional du 3e Âge, assurera la coordination des travaux;

ATTENDU QUE les municipalités suivantes participent à la demande collective, car elles ont des plans d'action MADA à jour et qu'elles pourront bénéficier des services de cette ressource humaine : Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Pages, Lac-Simon, Montebello, Montpellier, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, St-Émile-de-Suffolk, Thurso et Val-des-Bois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le Conseil municipal accepte que la municipalité de Chénéville participe à cette demande collective ;

QUE,

La secrétaire-trésorière par intérim et directrice générale par intérim soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2020-02-032

Autorisation à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2019-12-304;

ATTENDU QUE le Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale par intérim madame Krystelle Dagenais ou sa représentante, madame Sylvette Lavergne à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 11 juin 2020, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2020-02-033

Autorisation paiement facture – Asisto – Étude préliminaire projet eaux usées

ATTENDU QUE la résolution #2019-08-189 qui octroie le mandat à la firme Asisto Inc. pour l'étude préliminaire pour le projet d'eaux usées dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture finale au montant de 1 725.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de facture pour un montant de 1 983.32 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # # 03-61010-000 et financée par le surplus non-affecté et par la subvention PRIMEAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2020-03-034

Autorisation de signature entente de location de salle – In Médias

ATTENDU QU' une demande pour la location d'un local au Centre St-Félix-de-Valois a été faite par In Média Inc., le nouveau groupe propriétaire, entre autres, des journaux La Petite-Nation et Le Bulletin;

ATTENDU QUE la municipalité désire signer une entente pour la location de ce local;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale par intérim et monsieur Gilles Tremblay, maire à signer l'entente pour la location d'un local à In Média pour une période d'un an;

QUE,

Cette nouvelle entente met fin à celle conclue avec Lexis Média qui devait se terminer le 31 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2020-02-035

Adhésion à l'entente intermunicipale liée au réseau de téléphonie IP – Municipalité de Mulgrave-et-Derry

ATTENDU la résolution numéro 2012-02-41, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 février 2012, acceptant la conclusion d'une entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP;

ATTENDU l'entente intermunicipale a été conclue entre dix-huit (18) municipalités du territoire de la MRC de Papineau et signée le 9 août 2012;

ATTENDU QUE l'article 13 de cette entente spécifie les conditions pour qu'une municipalité puisse y adhérer;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry a manifesté son intérêt à adhérer à ladite entente intermunicipale par sa résolution numéro 2019-12-125, adoptée lors de la séance du Conseil de ladite Municipalité tenue le 4 décembre 2019;

ATTENDU QUE suivant la procédure prévue à l'entente intermunicipale, la Municipalité de Mulgrave-et-Derry doit consulter les

municipalités membres afin qu'elles se prononcent sur son adhésion, incluant la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2020-01-015, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2020, laquelle accepte l'adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à l'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP, et ce, conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de ladite entente intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités membres de ladite entente intermunicipale doivent autoriser l'adhésion d'un nouveau membre au sein de l'entente ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à l'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP, et ce, conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de ladite entente intermunicipale;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le maire et la secrétaire-trésorière par intérim et directrice générale par intérim à signer les documents donnant effet à la présente résolution et les mandats pour en assurer les suivis, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 20 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2020-02-036

Autorisation paiement facture – Promotions B. Pilon – Vêtements inspecteur municipal

ATTENDU QU' un montant était prévu au budget 2019 pour des vêtements pour le département d'urbanisme, mais que les achats n'ont pas été faits;

ATTENDU QUE Promotions B. Pilon propose un manteau et des polos lettrés aux couleurs de la municipalité au montant de 591.82 \$, incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat et le paiement de la facture des vêtements de l'inspecteur municipal au coût de 591.82 \$, incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-61000-650 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2020-02-037

Adoption des premiers projets de règlements de concordance modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Chénéville a adopté le plan d'urbanisme règlement numéro 2016-059 et le règlement de zonage 2016-061, entrés en vigueur le 25 octobre 2016;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau a adopté son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) depuis;

ATTENDU QUE le Conseil doit adopter des règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le premier projet de règlement de concordance #2020-097 modifiant le plan d'urbanisme et le premier projet de règlement de concordance #2020-098 modifiant le règlement de zonage;

QUE,

Une séance de consultation publique pour expliquer les changements apportés par les modifications aura lieu le 2 mars 2020, à l'hôtel de ville, dans la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2020-02-038

Offre de services – Consultants JMJ – Achat d'indicateurs de vitesse

ATTENDU QU' afin de sensibiliser les automobilistes, le conseil désire faire installer des indicateurs de vitesse à deux endroits dans le village;

ATTENDU QUE Consultants JMJ soumissionne pour un montant de 3 900.00 \$ par indicateur, plus les frais de transport et les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de 2 indicateurs de vitesse au montant de 9 083.03 \$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit prise au compte #03-61040-000 et financée par l'aide financière de la Politique de soutien aux projets structurants et par le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.16. 2020-02-039

Embauche d'une secrétaire-réceptionniste

ATTENDU QUE le secrétaire-réceptionniste qui était congé de maladie depuis le 17 mars 2019 a remis sa démission;

ATTENDU QUE madame Carole Desroches, qui a été engagée par la résolution 2019-10-244 pour remplacer pendant le congé de maladie, est en poste depuis presque 4 mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'embauche de madame Carole Desroches à titre de secrétaire-réceptionniste, pour une période probatoire de 2 mois à raison de 35 heures/semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de salle gratuite – MRC de Papineau – Stratégie de biodiversité

2020-02-040

Demande de salle gratuite – MRC de Papineau – Stratégie de biodiversité

ATTENDU QUE le Service d'aménagement et du développement durable de la MRC de Papineau fait une rencontre concernant la stratégie de biodiversité auprès des municipalités locales de la MRC de Papineau et demande une salle sans frais pour y tenir cette réunion dans notre secteur;

ATTENDU QUE cette séance aura lieu le 5 février 2020 de 9h à midi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut au Centre Saint-Félix-de-Valois pour la tournée auprès des municipalités locales de la MRC de Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Souper bénéfice – Association pour Personnes Handicapées de Papineau

2020-02-041

Souper bénéfice – Association pour Personnes Handicapées de Papineau

ATTENDU QUE l'Association pour Personnes Handicapées de Papineau (APHP) organise la cinquième édition de leur souper-bénéfice le samedi 14 mars prochain au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin, dont les fonds amassés contribueront au maintien et à la qualité des services offerts aux personnes handicapées du territoire de Papineau;

ATTENDU QUE l'Association demande le soutien de la municipalité via l'achat de billets pour le souper, au coût de 50.00\$ le billet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat d'un (1) billet pour le souper de l'activité au montant de 50.00\$;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Demande de commandite – Bowling sur glace 2020 à Namur

2020-02-042

Demande de commandite – Bowling sur glace 2020 à Namur

ATTENDU QUE l'organisation de l'activité *Bowling sur glace* de la municipalité de Namur demande des commandites;

ATTENDU QUE les profits de l'activité serviront à payer les frais des sorties de fin d'année des élèves fréquentant l'école anglophone de Namur;

ATTENDU QUE onze jeunes de la municipalité de Chénéville fréquentent présentement l'école de Namur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise un don au montant de 50.00\$ pour l'activité *Bowling sur glace*;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Demande de salle sans frais – Inscriptions - FC Petite-Nation

2020-02-043

Demande de salle sans frais – Inscriptions - FC Petite-Nation

ATTENDU QUE l'organisme FC Petite-Nation, division Étoiles du Nord, tiendra une soirée d'inscription au soccer pour la saison 2020 le 16 mars prochain;

ATTENDU QUE l'organisme demande le prêt de la salle du haut gratuitement pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut pour les inscriptions de FC Petite-Nation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Dépôt d'une lettre du Matricule # 1783-39-8100

Le conseil de la municipalité de Chénéville prend connaissance de la proposition du matricule # 1783-39-8100 d'acheter son terrain afin d'en faire une halte routière ou un parc municipal, mais n'y donnera pas suite pour l'instant.

7. VARIA

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2020-02-044

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 11 140 à # 11 171 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » pour la période du 01/01/2020 au 31/01/2020 et dont le total se chiffre à **50 293.76 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **20 685.92 \$** ;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **70 979.68 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. par intérim certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale par intérim

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2020-02-045

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de janvier 2020 au montant total de **16 625.03 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-02-046

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.